AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0712
FR0000038036-FS0302

22 mars 2016

Déclaration de franchissements de seuils et de déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 mars 2016, la société par actions de droit italien Davide Campari Milano S.p.a. (via Franco Sacchetti 20, 20099 Sesto San Giovanni, Milan, Italie) a déclaré avoir franchi, le 15 mars 2016, en hausse[1], de concert avec certains actionnaires familiaux[2], les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 du capital et des droits de vote et 50% des droits de vote de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, (ci-après GRAND MARNIER) et détenir de concert 40 032 actions GRAND MARNIER représentant 61 799 droits de vote en assemblées générales ordinaires et 64 549 droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires, soit 47,10% du capital, 55,96% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et 58,45% des droits de votes en assemblées générales extraordinaires, répartis comme suit :

[1] Cf. notamment communiqué diffusé par la société GRAND MARNIER le 15 mars 2016 et D&I 216C0671 en date du 16 mars 2016.

[2] Le concert inclut les actionnaires familiaux de GRAND MARNIER promettants (cf. infra): Sylvia Marnier Lapostolle, Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury, Stéphane Marnier Lapostolle, Cyril de Gasperis, Axelle Marnier Lapostolle, Jean-Baptiste Marnier Lapostolle, Laura Marnier Lapostolle épouse Rassemi, François de Gasperis et Christine Marnier Lapostolle.

	Actions	% capital[3]	Droits de vote		% droits de vote[4]	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Davide Campari Milano S.p.a.[5]	16 170	19,02%	16 575	15 515	15,01%	14,05%
Sous-total actions déténus par Davide Campari Milano S.p.a.	**16 170**	**19,02%**	**16 575**	**15 515**	**15,01%**	**14,05%**
Sylvia Marnier Lapostolle[6]	11 743	13,82%	22 486	23 486	20,36%	21,27%
Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury[7]	6 200	7,29%	11 400	12 400	10,32%	11,23%
Stéphane Marnier Lapostolle[8]	4 949	5,82%	8 088	9 898	7,32%	8,96%
Autres actionnaires familiaux[9]	1 625	1,91%	3 250	3 250	2,94%	2,94%
Sous-total actionnaires promettants[10]	**24 517**	**28,84%**	**45 224**	**49 034**	**40,95%**	**44,40%**
Total concert[11]	**40 032**	**47,10%**	**61 799**	**64 549**	**55,96%**	**58,45%**

Ces franchissements de seuil résultent (i) d'une acquisition de titres GRAND MARNIER hors marché auprès de certains actionnaires familiaux[12] de GRAND MARNIER, (ii) de promesses croisées d'achat-vente auprès de certains actionnaires familiaux de GRAND MARNIER, et (iii) d'une mise en concert entre la société Davide Campari Milano S.p.a. et les actionnaires promettants, tous trois en date du 14 mars 2016 :

(i) Suite à la cession de titres GRAND MARNIER par certains actionnaires familiaux, la société Davide Campari Milano S.p.a. a franchi en hausse, à titre individuel, le 15 mars 2016, les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société GRAND MARNIER et détient 15 265[13] actions en pleine propriété, 250 actions en nue-propriété et 655 actions en usufruit, représentant 19,02% du capital, 15,01% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et 14,05% des droits de vote en assemblées générales extraordinaires.

(ii) Les promesses croisées d'achat-vente avec les actionnaires promettants de GRAND MARNIER portent sur 22 612 actions GRAND MARNIER en pleine propriété et 1 905 actions GRAND MARNIER en nue-propriété, représentant 28,84 % du capital, 40,95 % des droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et 44,40% droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires[14].

(iii) Les actionnaires promettants ont par ailleurs conclus un pacte d'actionnaires (qui entrera en vigueur au résultat de l'offre publique annonçant son succès) avec la société Davide Campari Milano S.p.a., constitutif d'une action de concert visée à l'article L. 233-10 I du code de commerce.

[3] Sur un total de 85 000 actions au 17 mars 2015.
[4] Sur un total de 110 443 droits de vote théoriques au 17 mars 2015.
[5] Détention découlant de la possession de 15 265 actions GRAND MARNIER en pleine propriété, la nue-propriété de 250 actions GRAND MARNIER et l'usufruit de 655 actions GRAND MARNIER; droits de vote en AGO basés sur 15 265 actions en pleine propriété et 655 actions en usufruit disposant de droits de vote double (le nu-propriétaire étant Monsieur Stéphane Marnier Lapostolle, membre du concert) ; droits de vote en AGE basés sur 15 265 actions en pleine propriété et 250 actions en nue-propriété.
[6] Détention découlant de la possession de 11 243 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote double et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 11 243 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 11 243 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.
[7] Détention découlant de la possession de 5 700 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 5 700 actions en pleine propriété; droits de vote en AGE basés sur 5 700 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.
[8] Détention découlant de la possession de 4 044 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 905 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 4 044 actions en pleine propriété; droits de vote en AGE basés sur 4 044 actions en pleine propriété et 905 actions en nue-propriété.
[9] Autres actionnaires familiaux représentant moins de 5% du capital et des droits de vote incluent Cyril de Gasperis (1 000 actions en pleine propriété), Axelle Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Jean-Baptiste Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Laura Marnier Lapostolle épouse Rassemi (190 actions en pleine propriété), François de Gasperis (51 actions en pleine propriété) et Christine Marnier Lapostolle (4 actions en pleine propriété).
[10] Ces actions sont par ailleurs assimilées par Davide Campari Milano S.p.a. sur le fondement de l'article L.233-9 I, 4° du code de commerce (actions qui peuvent être acquises à la seule initiative de Davide Campari Milano S.p.a.).
[11] Dont 655 actions en usufruit détenues par l'initiateur et 655 actions en nue-propriété détenues par Stéphane Marnier Lapostolle comptabilisés pour un total de 655 actions au niveau du concert.
[12] Cf. notamment D&I 216C0695 en date du 18 mars 2016.
[13] Après remembrement de 655 actions pleine propriété à partir de 655 actions en nue-propriété.
[14] Promesses portant sur 22 612 actions en pleine propriété et 1 905 actions en nue-propriété, exerçables du 14 mars 2016 au 28 février 2023 au prix de 8 050 euros augmenté, sous certaines conditions, d'un complément de prix.

2. La déclaration d'intention de la société Davide Campari Milano S.p.a. figure dans le projet de note d'information relative à l'offre publique visant les actions GRAND MARNIER (cf. D&I 216C0671 du 16 mars 2016).